

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2026_009

OBJET :

COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS
CULTURE

*Octroi de subventions
exceptionnelles aux
associations 2026*

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 27

Procurations : 6

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt six, le neuf février à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 février 2026, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Marie CIETERS
Bernadette SION, procuration à Luc FOUTRY
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Ludovic ROHART, procuration à Didier DALLOY
José DUHAMEL, procuration à Pascal FROMONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Cathy POIDEVIN, Olivier VERCROYSSSE, Christophe THIEBAUT, Régis BUE, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 9 février 2026

Délibération BC_2026_009

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2026

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération CC_2021_112 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération CC_2023_318 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 29 janvier 2026.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « exceptionnelles ».

Les critères de sélection des projets ont été votés en Conseil communautaire :

- Ancrage dans le projet de territoire
- Organisation par une association Loi 1901 ayant son siège sur le territoire de Pévèle Carembault
- Rayonnement sur plusieurs communes du territoire.

Le montant maximum de subvention attribuable par projet est de 3 000 €.

La subvention ne pourra dépasser 50 % du montant global du projet.

Par ailleurs, de par leur nombre et les limites de l'enveloppe budgétaire communautaire, toutes les demandes ne peuvent bénéficier d'un soutien. Un arbitrage est effectué à partir des critères énumérés ci-dessus.

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

- L'association Le Refuge de Phalempin pour son projet Dawn Metal Festival prévu le 14 novembre 2026 (budget prévisionnel de 22 081 €) ;
- L'association Méri'Run de Mérignies pour son projet Les Foulées vertes prévu le 24 mai 2026 (budget prévisionnel de 12 389 €) ;
- L'association Comité des jeunes de Bourghelles pour son projet Descente de caisse à savon prévu le 7 juin 2026 (budget prévisionnel de 17 850 €) ;
- L'association Les Joyeux Bourleux de Bachy pour son projet Tournoi franco-belge de bourles prévu le 13 septembre 2026 (budget prévisionnel de 3 300 €) ;
- L'association Oiseau Lyre d'Orchies pour son projet Mash Up, de création artistique interdisciplinaire (danse, cirque, musique, performances) afin de promouvoir, développer et partager la pratique des arts au plus grand nombre, prévu le 11 avril 2026 (budget prévisionnel de 2 270 €) ;
- L'association Arabesque de Templeuve-en-Pévèle pour son projet de création artistique (danse

et cirque) prévu du 13 au 17 avril 2026 et restitution au public (budget prévisionnel de 26 108 €) ;

- L'association Centre social d'Ostricourt pour son projet La Ruche Comedy Club prévu en 2026 (budget prévisionnel de 18 680 €).

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 33 VOTANTS) :

- **De voter les subventions suivantes, dans le cadre des subventions exceptionnelles :**
 - **1 000 € en faveur de l'association Le Refuge de Phalempin pour son projet Dawn Metal Festival**
 - **1 000 € en faveur de l'association Méri'Run de Mérignies pour son projet Les Foulées vertes**
 - **1 500 € en faveur de l'association Comité des jeunes de Bourghelles pour son projet Descente de caisse à savon**
 - **1 500 € en faveur de l'association Les Joyeux Bourleux de Bachy pour son projet Tournoi franco-belge de bourles carreaulées**
 - **1 000 € en faveur de l'association Oiseau Lyre d'Orchies pour son projet Mash Up**
 - **1 500 € en faveur de l'association Arabesque de Templeuve-en-Pévèle pour son projet Stage de danse et cirque**
 - **2 000 € en faveur de l'association Centre social la Ruche d'Ostricourt pour son projet La Ruche Comedy Club**

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Signé électroniquement par : Michel DUPONT

Date de signature : 11/02/2026

Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUTS

Signé électroniquement par : Luc FOUTS

Date de signature : 11/02/2026

Qualité : PRESIDENT



Subventions pour événements exceptionnels - commission 6 du jeudi 29 janvier 2026

Association	Commune	Événement / projet	Date de l'événement	BP action	Subv demandée	Avis de la commission 6
Le Refuge	Phalempin	Dawn Metal Festival	14 novembre 2026	22 081 €	3 000 €	1 000 €
Méri'Run	Mérignies	Les Foulées vertes	24 mai 2026	12 389 €	1 000 €	1 000 €
La Fondation de Pévèle	Orchies	La Tour à diables	2026	23 000 €	6 000 €	1 500 €
Comité des jeunes	Bourghelles	Descente de caisse à savon	7 juin 2026	17 850 €	2 000 €	1 500 €
Les Joyeux Bourleux	Bachy	Tournoi franco-belge de bourles	13 septembre 2026	3 300 €	1 500 €	1 500 €
Oiseau Lyre	Orchies	Mash Up	11 avril 2026	2 270 €	1 135 €	1 000 €
Arabesque	Templeuve-en-Pévèle	Stage de danse et cirque	Du 11 au 17 avril 2026	26 108 €	3 000 €	1 500 €
Centre social la Ruche	Ostricourt	La Ruche Comedy Club	2026	18 680 €	3 000 €	2 000 €
Association Parents d'Elèves	Camphin-en- Carembault	Le Camphin-Show	2026	4 250 €	3 000 €	Défavorable 0 €
					TOTAL	11 000 €

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2026_009
Objet :	Octroi de subventions exceptionnelles aux associations
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260212-BC_2026_009-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260212-BC_2026_009-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2026_009.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260212-BC_2026_009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	201.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 février 2026 à 13h41min38s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 février 2026 à 13h44min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	12 février 2026 à 13h44min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2026 à 13h44min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2026 à 13h44min46s	Reçu par le MI le 2026-02-12